

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Chaque Junior Association ne peut désigner qu'un-e membre pour être candidat-e comme administrateur-riche national-e au Conseil d'Administration du RNJA et représenter les Juniors Associations : concertez-vous et faites votre choix ! Pour pouvoir présenter un-e candidat-e, votre Junior Association doit être habilitée pour l'année 2020-2021 et/ou 2021-2022.

Si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à contacter votre Relais Départemental-e qui pourra vous renseigner. Nous pouvons aussi vous mettre en contact avec un-e des administrateur-riche-s actuel-le-s qui pourra vous raconter son expérience et vous aider à prendre votre décision. Vous pouvez joindre à cette fiche un texte, sur papier libre, exprimant vos motivations à devenir administrateur-riche du RNJA.

Si vous vous portez candidat-e, vous vous engagez à siéger quatre fois par an au moins au Conseil d'Administration du RNJA à Paris (frais intégralement pris en charge), avec l'accord de vos représentant-e-s légaux-ales.

Nous, membres de la Junior Association : (nom de la JA) .....  
habilitée sous le numéro : .....  
représentée par : (nom d'un-e représentant-e de la JA) .....  
avons désigné, avec son accord : (nom du-de la candidat-e) .....  
comme candidat-e à l'élection 2021 des représentant-e-s du Collège des Juniors Associations au Conseil d'Administration du Réseau National des Juniors Associations.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

*Signature d'un-e des représentant-e ·s  
de la Junior Association*

*Signature du-de la candidat-e*